

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 novembre 2022

Date de la convocation : 08 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (25) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. CADIOU, adjoints, M. JAN, Mme PRIGENT, M. LEBRUN (de 20h00 à 20h31), Mme TRIBOULT, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. LLAVORI, M. LUCAS, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, M. SALMON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (2) : Mme RACHÉDI, M. NOURRY, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (7) : M. RAVAUDET a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme PFEIFFER a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme BILLARD a donné procuration à M. CHEMIN.

Mme FRIOT a donné procuration à M. SIMON.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE (de 19h00 à 20h00).

Mme MAIGNOT a donné procuration à M. JAN.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. CADIOU a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2022.120 Aide à l'acquisition de vélos électriques, conventionnels et d'occasions pour l'année 2023

Rapporteur : P. Cocheril

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-29 ;
- **VU** la délibération n°2021.061 en date du 05 juillet 2021 approuvant le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos électriques, conventionnels et d'occasions pour l'année 2021 ;
- **VU** la délibération n°2022.045 en date du 30 mars 2022 renouvelant ce dispositif pour l'année 2022 ;
- **VU** l'avis favorable de la Commission Transition Urbaine et Ecologique réunie le 08 novembre 2022
- **VU** le rapport présenté en séance par Philippe Cocheril, Adjoint à la transition énergétique et écologique, au patrimoine bâti communal et à l'espace public ;
- **CONSIDERNANT** le Plan d'Action Energie de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **CONSIDERNANT** le dispositif de subvention « Bonus Vélo — Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique » proposé par l'Etat ;
- **CONSIDERANT** la volonté de la Municipalité de renouveler le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos électriques, conventionnels et d'occasions pour l'année 2023, débuté en 2021 et renouvelé en 2022 ;
- **CONSIDERANT** donc qu'il convient de définir les critères du dispositif et les montants retenus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention R. Llavori) :

- Valide les critères du dispositif proposés ;
- Valide le montant des aides proposées ;
- Approuve le formulaire de demande à compléter et renseigner par les pétitionnaires ;
- autorise Madame la Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application de l'article L. 2122-17 ou L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout document se rapportant à ce dispositif.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 15 novembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



The seal is circular with the text "MAIRIE de St-JACQUES-de-la-LANDE" around the top and "(I.-&-V.)" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.

François CADIOU
Secrétaire de séance



The seal is identical to the one above, featuring the text "MAIRIE de St-JACQUES-de-la-LANDE" and "(I.-&-V.)" surrounding a central coat of arms.

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 17/11/22

Publié sur le site de la Ville le : 17/11/22

Par le service affaires générales